Arrangement d'Ete.

Le bateau à vapeur BELLE CREO[LE], capt. John M. Scott, pour la côte, Donaldsonville, Plaquemines, Bâton-[Rouge], Waterloo et Bayou Sara, fera [ses voyages] [illegible] de la semaine, partant de la Nouvelle-[Orléans] Dimanches et tous les Mercredis, à [illegible] du Bayou Sara tous les Lundis et [illegible] à [illegible] heure.

[illegible] CREOLE [illegible]

P. A. CHAMPOMIER, [illegible] la Vieille Levée, près Conti.

POUR ST-MARTINVILLE

[illegible] Bayou Tèche [illegible] neuf SARANAK [illegible] DARBY & TREMOULET, 21, Vieille Levée.

POUR LA BALIZE [illegible] V. LAROSE & Co. [illegible]

Paquebot de la Côte et de Lafourche. [illegible]

PAQUEBOT DE LAFOURCHE. [illegible]

POUR NEW-YORK. [illegible] JOHN E. WOODRUFF, 60, Camp.

POUR BORDEAUX OU LE HAVRE. [illegible] VICTOR ROUMAGE [illegible]

POUR LE HAVRE. [illegible] JENKINS & TIGLER, [illegible] Commune.

POUR LE HAVRE. Le beau navire NARRAGANSETT [illegible]

POUR LE HAVRE. [illegible]

POUR LE HAVRE. [illegible]

POUR LE HAVRE. [illegible]

POUR LE HAVRE. [illegible]

POUR LE HAVRE. [illegible]

POUR LE HAVRE. [illegible]

POUR LIVERPOOL. [illegible]

POUR LONDRES. [illegible]

POUR LIVERPOOL. [illegible]

POUR LIVERPOOL. [illegible]

POUR LIVERPOOL. [illegible]

POUR LIVERPOOL. [illegible]

POUR LIVERPOOL. [illegible]

POUR LIVERPOOL. [illegible]

POUR LIVERPOOL. [illegible]

G. W. DUNBAR. [illegible]

LEWIS & BERMUDEZ. [illegible] Bureau No. 180, rue Royale.

CHARLES MAURIAN [illegible] MAURIAN & LAMBERT. [illegible]

CHAS. A. BARRIERE. [illegible] No. 20, rue Chartres.

WILLIAM DAVIDSON & Co. [illegible] rue du Canal.

WM. H. SIMMONS. [illegible]

F. F. BOURNOS. [illegible]

JOHN O. WOODRUFF & Co. [illegible] No 60, rue du Camp. [illegible]

Toiles pour les marchés Mexicains.

REÇU par [illegible] de Liverpool [illegible]

Aussi [illegible] McDOWELL & BECK, [illegible] Douane.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Samedi, 13 mars 1847.

La 6e représentation de

LES MOUSQUETAIRES DE LA REINE,

Opéra en 3 actes, musique d'Halevy.

Décors nouveaux peints par Devèze,—Costumes neufs de Paris, &c. &c.

On commencera à 7 heures 1/2.

ARMORY-HALL

VENDREDI SOIR, 12 MARS 1847.

HENRY HERZ

ET

C. SIVORI

DONNERONT ENSEMBLE UN

GRAND CONCERT

VOCAL ET INSTRUMENTAL,

Dans lequel ils exécuteront plusieurs de leurs compositions les plus populaires.

Mme HAMMARSKOLD chantera 3 morceaux.

M. NORES tiendra le Piano.

Le Concert sera terminé par un

DUO CONCERTANT

PAR

MM. C. SIVORY & H. HERZ.

Pour plus amples détails voir le programme.

Le Piano dont se sert M. HERZ, sort de sa manufacture de Paris.

Le Violon qu'emploie M. SIVORI, est le même que celui dont se servait Paganini.

UNE PIASTRE LE BILLET.

On peut se procurer aussi que le Programme, dans les divers Magasins de musique et Hôtels.

Les portes seront ouvertes à 7 heures.—Le Concert commencera à 8 heures.

Afin de prévenir toute confusion à la porte, les Dames et Messieurs sont priés de faire prendre leurs billets aux endroits ci-dessus indiqués, de préférence à la porte. 11mars

GRAND CIRQUE DE L'OUEST,

DE STONE & McCULLUM

PLACE WASHINGTON 3e Municipalité.

Seulement 6 Soirées positivement

[illegible]

PRIX D'ENTREE 25 CENTS

[illegible] S. Q. STOKES, Directeur.

GRANDE EXHIBITION.

UNE [illegible]

DERNIERE SEMAINE.

LA FIN DU MONDE.

[illegible]

SALLE DE BAL

DU RAIL ROAD PONTCHARTRAIN.

[illegible]

Cent Nègres à vendre.

[illegible] JAS. C. BLAKENEY, Agent.

TAPIS A BON MARCHE

[illegible] DAMERON, THOMPSON & Co. No. 26, rue de Chartres et 27, Douane.

GARTHWAITE, PAYAN & Co.

[illegible] Canal, Faubourg's Row entre les rue de la Vieille Levée et Chartres.

Manufacture No. 228, Broad-Street, Newark, N. J.

EN outre de leur vaste stock de LINGES FAITS, [illegible] LINGES D'AUTOMNE [illegible]

Les habitants et marchands sont invités à examiner notre stock de marchandises avant de faire leurs emplettes.

GARTHWAITE, PAYAN & Co.

Installation à vendre pour cause de départ.

UN établissement situé au centre de la première Municipalité, propre à la distillation et rectification des esprits [illegible]

CHANDELLES [illegible] WHITTEMORE, & CUTTER, No 8 Nouvelle Levée.

PATE PECTORALE DE REGNAULD [illegible] H BONNABEL, rue Tchoupitoulas.

EAU DE VIE & GENIEVRE—Cognac en demi pipes [illegible] VANCE & LEPPER, 24, Bienville.

REÇU par les derniers arrivages du Havre
Robes brodées, blanches et en couleur;
Mousseline brodée pour robes,
Jeux de rideaux brodés,
Idem en pièces, damassés en pièces;
Ginghams, etc. etc.
A vendre par Fx PERRET, 10 fév 48 rue Bienville

RIZ CREOLE en assortiment, article frais, en débarquement du vapeur Sultan, à vendre par A LAROSE & Co, 3mars 71, Vieille Levée.

CHAPEAUX de Palmier et Mexicains—Venant d'être reçus par le brick Guinare, à vendre par FROST & Co. 20 fév 10, Magasins.

ABSYNTHE—Véritable absynthe suisse, marque Berthoud fils, à vendre par F PERRET, 48, Bienville.

REMEDES.

AU GRAND DEPOT DU SUD, No. 59, rue POYDRAS, se trouvent en vente les articles ci-après désignés réputés par les effets satisfaisants qu'ils produisent, à savoir:

La Panacea dite "Longley's Great Western Indian Panacea," garantie pouvoir guérir tous les cas d'asthme, de dispepsie, d'indigestion, de constipation, &c. et les maux provenant de la bile.—Le Liniment et Baume de la Chine, de Hays, guérissant radicalement les hémorroïdes, internes ou externes.—L'Extrait de Salsepareille de Sands & Comstock, contre tous les maux provenant de l'impureté du sang, du trop grand usage du mercure, etc.—Le Liniment et Elixir de Hewes contre les rhumatismes, la contraction des nerfs et des muscles, les tumeurs, &c.—Le Baume de Cerises sauvages de Wistard et le Sirop d'Œillets du Dr. Bartholomew contre la pulmonie, les affections aux foies, les rhumes, les points de côté, le crachement de sang. Tous ceux qui s'en servent éprouvent les bienfaits de ces remèdes qui, sur cent cas produisent quatre-vingt-dix guérisons.—Que l'on s'adresse au No 59, rue Poydras et l'on aura la conviction de l'efficacité de ces remèdes.—Liqueur de Lucine et de Junon, contre l'impuissance, la stérilité, les fleurs blanches et les pertes excessives.—Les Pilules de Vanhambert contre les maladies des femmes, remède souverain du Dr. Stephens contre la migraine.—Le soulagement des femmes enceintes.—La Teinture Indienne pour les cheveux, garantie pouvoir donner aux cheveux une couleur brillante châtaine ou noire.—Le Remède du Dr. Spohn pour les maux de tête nerveux ou bilieux.—Le Baume de Colombie, d'Oldridge, non seulement propre à faire repousser les cheveux, mais aussi à leur donner du brillant et à guérir la teigne, &c.—La Potion de Green contre les fièvres et frissons, produisant son effet sans le secours d'aucune autre médecine.—Un poli nouvellement composé avec lequel on donne un noir luisant aux poêles et aux tuyaux, ainsi qu'aux voitures; cette couleur se conserve inaltérable pendant toute une année. L'Huile acoustique du Dr. McNair, guérissant radicalement la surdité et tous les maux d'oreilles. Cette huile a rendu l'ouïe à des personnes qui étaient attaquées de surdité depuis dix, quinze et vingt ans.—L'Huile de Noix pour la barbe, supérieure à tout ce dont on fait usage pour se razer.—L'Eau de Cologne de Saunder, et Extrait d'Eau de Floride—Savon à barbe, de toute qualité, et parfumerie en grand assortiment, à des prix à la convenance de tout le monde.

Tous ces articles sont vendus avec la garantie de plaire à ceux qui en achèteront. On les trouve au magasin dit "THE ORIGINAL AND GENUINE MAGICAL PAIN EXTRACTOR OF COMSTOCK, No. 59, rue Poydras.

Le VERITABLE REMEDE MAGIQUE guérit les cas de brûlures, les érésypèles, le tic douloureux, les plaies chroniques, les ulcères et toutes les maladies de la peau. Souvenez vous que le véritable Remède Magique se trouve en vente au No 59, rue Poydras. (On en délivrera gratis aux ecclésiastiques.)

GRANDE DECOUVERTE — Remède contre la gonorrhée du Dr. Connet.—Cette mixture ne contient aucune substance malfaisante; loin de là, elle est plus convenable à la constitution qu'aucun autre remède, dont on fait ordinairement usage pour les maladies vénériennes. En vente seulement au No 59, rue Poydras, où l'on rendourse l'argent si l'on n'est pas satisfait. 15 dec—6m

Les affections de la peau, boutons sur la figure, et toutes les éruptions ou maladies provenant de l'impureté du sang, peuvent être guéries par la SALSEPAREILLE DE COMSTOCK, au modique prix de 50 cts la bouteille, ou $4 par douzaine de bouteilles. Il n'existe pas un autre extrait de la salsepareille comparable à celui-ci. Il est plus concentré qu'aucune autre préparation de ce genre. C'est un excellent spécifique pour expulser du sang tout ce qui y existe d'impur, de plus, il donne du ton à l'estomac, facilite la digestion, &c. &c.

Vendu seulement au No 59, rue Poydras. 29jan

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co.

DEPOT CHEZ BERTRAND & SIMS,
Encoignure Royale et Bienville.

La Louisiane est de tous les pays celui où l'affection vermineuse revêt les formes les plus variées et les plus graves [illegible]

TRESOR DE LA POITRINE.

Sirop et Pâte pectorale de mou de veau, de Degenetais, Pharmacien chimiste à Paris.

DE toutes les préparations destinées à guérir les affections de poitrine, aucune n'a obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau.

[illegible]

SUCRE—32 caisses sucre blanc en débarquement du brick Tik de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 1er mars, 26 Vieille Levée.

CAFE—[illegible] TROISGROS & LAMPRE. 26 Vieille Levée.

VIN DE MARSEILLE—[illegible] AUG. MOLIER [illegible]

VIN SUPERIEUR—[illegible] AUGUSTE MOLIER, rue St Louis, 90.

CHAUSSETTES—[illegible] LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres.

BAS BLEUS—1 caisse 100 douzaines bas bleu pour femme, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres.

FOULARDS—[illegible] LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres.

MERINOS—[illegible] LOISON & SILVESTRE, 36 rue de Chartres.

A VENDRE, par le soussigné, en débarquement du navire Mary Pleasant, venant de Marseille, [illegible] G. M. LUCAS, 30, Bienville.

En magasin

[illegible]

G. M. LUCAS, 30, rue Bienville.

BOTTES, SOULIERS & BRODEQUINS.—[illegible] R. G. HOBBS 42 Douane.

Bottes, Souliers, Brodequins.

[illegible] G. W. DUNBAR, 30, Douane.

BRODEQUINS, Bottes et Souliers—[illegible] FROST & Co. 10 Magasins.

PILULES Ferrugineuses de Vallet [illegible] H BONNABEL, rue Tchoupitoulas, Encoignure Natchez.

COGNAC 4e me preuve 10 demi et 12 quarts [illegible] EUG. ROCHEREAU & CO., 17 et 19 St Louis.

CHAMPAGNE—Marques Oregon & California, à vendre par EUG. ROCHEREAU & CO., 17 & 19, St Louis.

VIEUX Cognac supérieur en demi et quarts de pipes, Ph. Godard et Co., Castillon Jor, 1825 et 1845, à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co., 17 et 19 St Louis.

EN débarquement du navire Mary Pleasants, venant de Marseille.—100 barriques vin rouge de Bergasse; 100 paniers huile d'olive de Plagniol, 30 balles amandes, à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co, 17 et 19 St Louis.

CHAPEAUX—3 caisses chapeaux de soie, genre parisien, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co., 17 & 19, rue St Louis.

MOUTARDE—Graine fraîche de moutarde blanche, anglaise, à vendre par WM DINN, 11 Commune.

SUCRE DE LA HAVANE—127 caisses sucre blanc, 50 do sucre brun, en débarquement du brick T. Street, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 2 mars, 31 Vieille Levée.

CIGARES DE LA HAVANE—350 milliers, importés et à vendre par HEPBURN & TURPIN, 2 mars, 31 Vieille Levée.

PRUNEAUX—45 caisses, en paniers de 5 et 9 livres, de Bordeaux, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 2 mars, 31 Vieille Levée.

ALCOOL—25 barils, alcool 4me preuve, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 2 mars, 31 Vieille Levée.

MOUSSE—50 balles mousse noire, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 2 mars, 31 Vieille Levée.

EPICES—200 colis gingembre en racine, casse, poivre de Sumatra, &c, à vendre par ROBERTS & HALL, 2mars, 75, Magasins.

AU PRIX FIXE.

ALFRED MUNROE & Co.

Magasin de linge fait en détail.

No 34, rue des Magasins.

LES acheteurs d'habillements sont invités à visiter notre établissement, où ils trouveront toujours le plus grand assortiment à la Nouvelle Orléans, et où ils sont surs d'acheter chaque article au plus juste prix, sans avoir à marchander et sans craindre d'être trompés. Les articles suivans sont reçus constamment par les paquebots de New York.

Habits.

Habits noir, anglais ou français,	$12 à $25
Lévites, do do do	$12 à $25
Habits et lévites, drap superfin, couleur,	$12 à $20
Paletots, superfin, noir et couleur,	$10 à $20

Pantalons.

Casimir angl.; franç., améric., de couleur,	$4 à $7
Casimir noir,	$5 à 8
do do surfin, à côtes,	$5 à 10
do élastique,	$6 à 8
do de couleurs claires,	$5 à 7
Satinet, surfin noir, du bleu,	$2 à $3 50

Gilets.

Satin noir, collet droit, du croisé, du demi croisé, do à châle, nouvelle coupe,	$3 à $5
Castor de couleur, mêmes façons,	$3 à 5
Velours noir, mêmes façons,	5 à 6
Soie de fantaisie, mêmes façons,	5 à 6
Satin et soie, à raies, mêmes façons,	$3 à 4 50

Le tout à prix fixe.

ALFRED MUNROE & Co, 11 fév—30f No 34, Magasins

FROMAGE—125 caisses d'excellente qualité, en débarquement du steamer Mountaineer, à vendre par Wm H SIMMONS, 16fév 44, Poydras

CAFE de la Havane—300 sacs, en magasin, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 16fév 34, rue Vieille Levée.

BRODEQUINS RUSSES, Chapeaux communs, pour plantation, à vendre par FROST & Co, 10 Magasins.

FONDS DE LA BANQUE DES CITOYENS, en [illegible] LEOPOLD JEANNET, 27 fév 22 rue St-Louis.

Mairie de la Nlle-Orléans, Conseil de la Municipalité No Un.

Séance du 1er mars 1847.

Résolu que les résolutions passées par le Conseil des Marguilliers de l'Eglise St Louis, le 17 février 1847, relativement à l'enlèvement des tombes du vieux cimetière qui empiètent sur la rue St-Louis sont et demeurent approuvées et acceptées.

Résolu que le voyer est requis de faire remblayer et élever d'une manière convenable toutes les parties basses du vieux cimetière qui font face aux rues Conti et du Bassin;

Résolu qu'aussitôt l'achèvement des nouveaux fours, à la construction desquels il est pourvu, aucun corps ne pourra recevoir de sépulture dans les fours qui empiètent sur la rue St Louis; et le Maire est requis de veiller à ce que la présente résolution soit rigoureusement exécutée.

Résolu que le Maire soit et demeure autorisé à céder et transporter en toute propriété un des fours construits, en vertu de ce qui précède, à toute personne ou famille qui prouvera qu'elle est propriétaire de l'un des anciens fours sur la rue St Louis. Pourvu, bien entendu, que ladite personne ou ladite famille renonce à tout jamais aux droits qu'elle peut avoir sur le four de la rue St-Louis, et en retire les restes qui y seraient déposés;

Résolu que toutes les fois qu'une personne ou une famille préfèrera bâtir une tombe plutôt que de prendre un des nouveaux fours, dont il est ci dessus parlé, le Maire lui donnera un warrant pour le montant total de la valeur de l'un des nouveaux fours, et, ce, sur le certificat du voyer que la tombe a été construite, et à la charge par la dite personne ou famille de se conformer aux conditions stipulées dans la résolution qui précède.

(Signé) JH GENOIS, recorder.

Approuvé, le 4 mars 1847.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

CONSEIL DES MARGUILLERS.

Séance extraordinaire de mercredi, 17 fév. 1847.

Résolu que la Fabrique de l'Eglise St-Louis fait abandon à la Municipalité No Un de la ville de la Nlle-Orléans, de la portion du cimetière No Un, faisant face à la rue St Louis, qui empiète sur la dite rue, d'après l'alignement donné à ladite rue, à partir de la rue du Bassin vers le bayou St Jean, à la charge par ladite Municipalité: 1o—De faire construire des caveaux, des fours, du côté du cimetière qui fait face à la rue du Bassin et à la rue Conti, pour y transporter, avec le consentement des familles intéressées, les corps qui sont actuellement déposés dans les caveaux construits sur la partie du terrain formant ledit empiétement.

2o—Dans le cas que quelques-unes des familles auxquelles appartiennent les caveaux susmentionnés, préfèrent déposer les corps dans des tombes particulières, la Municipalité leur allouera l'équivalent du coût de construction d'un caveau, et dans ce cas la Fabrique désignera un lot de terre dans ledit cimetière pour y construire une tombe.

3o—La municipalité fera remblayer la portion du cimetière qui a besoin de l'être par suite de l'élévation des banquettes qu'elle a fait faire rues du Bassin et Conti, et fera ainsi construire un mur de dimension convenable tout le long du cimetière sur la rue St Louis, à partir de la rue du Bassin et confectionner la banquette sur ladite rue.

8 mars—30

BOUTEILLES—200 paniers bouteilles vides de Bordeaux, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co, 27 fév 11 et 15, St Louis

VINS de Madère, de Porto—15 barils Madère, 37 do do de Sicile, 20 do imitation de Marseille, 24 do Porto, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co. 25 fév

VINS ROUGES—260 barriques St Julien, St Estephe, St Emilion, Monferrand, 25 do Chateau Bernone, 20 do Haut Brion, 45 do vieux Mermau, 26 demi barriques St Julien et Estephe, 18 demi do Margaux Medoc et St Emilion.

190 caisses St Julien et St Estephe, 60 do vieux Léoville, Chateau Lafitte, Chateau Margaux, 50 do Haut Brion, Chateau Latour, 24 do Chateau Lafitte et Léoville en demi bouteilles, à vendre par DARAN QUEYROUZE & Co, 27 fév 11 et 15, St Louis.

LIQUEURS—18 barils eau de vie de New York 1ere preuve, 16 do do 4eme preuve, 10 do de Seignette 4eme preuve, 12 pipes imitation Cognac, 55 barils genièvre de New York, 1ere preuve, 4 pipes imitation de Hollande, 37 barils rhum du Nord, 44 do Louisiane, 8 do Jamaïque, un tierçon vieux rhum, à vendre par DARAN QUEYROUZE & Co. 25 fév 11 et 15, St Louis.

150 CAISSES pommes, poires, pêches et abricots à l'eau de vie.

190 caisses cerises à l'eau de vie, de Chabrand et Chauvet.

240 caisses liqueurs assorties, sortines, fines et communes.

[illegible] do do 24 demi boutes, 120 paniers sirop d'Angers, 25 caisses [illegible] marasquino.

150 paniers huile superfine, sortine, fine et commune, en magasin et à vendre par DARAN, QUEYROUZE & C. 26 fév 11 et 15, rue St Louis

CIGARES. En débarquement de la barque [illegible] venant de la Havane, 100 milliers réguliers et [illegible] En magasin [illegible] DARAN QUEYROUZE & C.

EAU DE VIE. [illegible] DARAN QUEYROUZE & Co.

160 [illegible] DARAN, QUEYROUZE & Co, rue St Louis No 11 & 15.

Habillemens pour le printemps.

LE soussigné reçoit maintenant son assortiment de printemps, sur lequel il sollicite l'attention des marchands de la ville et de la campagne. [illegible] JOHN BELLOW, Jr. 9 rue du Canal.

Marchandises Sèches et Habillements.

EN débarquement [illegible] JOHN BELLOW, Jr. 9 rue du Canal.

Marchandises pour Tailleurs.

JOHN BELLOW, Jr.

No 9 RUE DU CANAL

REÇOIT maintenant un superbe assortiment de marchandises pour tailleurs, se composant des articles ci-après: [illegible]

DRAPERIE. Reçu par les navires Christophe Colomb et Rappel du Havre [illegible] LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres.

COUTILS—2 balles coutils, haute nouveauté, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres.

COUTILS BLANCS—1 balle coutil blanc anglais, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres.

100 CAISSES DE LIQUEURS assorties, à vendre par P. LONGIS, rue Royale No 116.

100 QUARTS VIN D'OPORTO, à vendre par P LONGIS, rue Royale, No 116.

50 BARILS WHISKEY MONONGAHELA vieux, à vendre par P LONGIS, rue Royale, No 116.

2 PIPES VIEUX VIN D'OPORTO, à vendre par P LONGIS, rue Royale, No 116.

SACS—800 nouveaux sacs, à vendre par J. W. STANTON & Co. 11 fév Encog. Magasins et Lafayette

MAQUEREAUX—300 barils Nos 1, 2 et 3, 300 do do Sud No 3, 300 do grands maquereaux No 3, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

SUCRE—100 caisses blanc et brun, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

POIVRE—100 sacs, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

CAFE—642 sacs en débarquement du brick P. Soule, venant de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 15 fév 26, Vieille Levée.

SUCRE HAVANE—En magasin, et à vendre par J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée.

DRILLS BLEUS—D'Amoskeag.—Aussi quelques drill écru d'Amoskead et de Manchester en magasin et à vendre par DE FOREST & Co, 20, rue Douane.

Belles Couvertures Françaises au prix coûtant.

LES soussignés offrent à vendre au prix coûtant, quelques paires de couvertures superfines de 6 à 12 points, de la fabrique de Zoé Granier, pour clore les consignations de la saison.

H DE G OER & RIFFLARD, 22 jan 21 Magasins

VIN—200 quarts pipes et huitièmes Port, Marseille, Malaga, Pâque, Madère, &c.—Aussi Champagne et St. Julien en paniers et caisses, à vendre par ROBERTS & HALL, 75, rue des Magasins

Drogues et Médicaments.

En débarquement des navires NICOLAS CESAR du Havre et BRILLIANT de Boston: Sirop antiphlogistique de Briant, Elixir antiglaireux de Guillié, Pilules ou grains de santé, Dr. Franck. Capsules à l'huile de foie de morue, Papier fayard, Iodure de fer, Hypoxulfite de soude, Ether sulforique pur, Alcali volatil do, Extrait triple de jasmin, Essence d'amandes amères, Do. de petit grain, Do. de Portugal, Do. d'absinthe, Do. d'anis vert, Huile douce de vin, Capsules étain 14, 15, 16 lignes, Tamis à tambour soie et rechange, Etain en feuille, Papier à filtrer, Assortiment de clysopompe, Creusets couverts, diverses grandeurs, Bandages droites et gauches imperceptibles, Racine d'angélique, do de Saponaire, Fleurs de mauve, do de guimauve, do de camomille, Do de pied de chat, do de coquelicot, Do de bourrache, do de violette, do de rose rouge, Mousse de Corse, mélisse, hysope, coriandre, Petite absinthe, bouchons fins à fiole, Feuilles de menthe, do de digitale, do de sauge, Do de capillaire, chlorure de chaux, cochenille, Crème de tartre, acide oxalique, Carbonate d'ammoniaque, arrow-root américain, Arrow-root de Bermudes, bois de Campêche rape, Bois de Fustic (ou bois jaune) rape, Acide muriatique; do sulfurique.

A vendre par P. CUSACHS, 14 jan Encog. Condé & St. Philippe.

E. RABASSE, C. DENTISTE Français, arrivant de Paris, prévient MM. les habitans qu'il se propose de visiter les habitations depuis la Balize jusqu'à Bayou Sara, des deux côtés du fleuve, afin de leur offrir ses services. Dirige la dentition des enfans et corrige la déviation de leurs dents, orifie et plombe les dents au moyen d'un ciment. Pose depuis une dent jusqu'au dentier complet, et se charge en général de toutes les cures de dentition. 25jan—2m

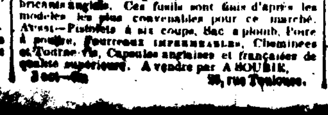

FUSILS DE CHASSE.

REÇU par les navires Ed. Boustead et Viola, un assortiment de FUSILS doubles et simples, de l'un des meilleurs fabricants anglais. Ces fusils sont finis d'après les modèles les plus convenables pour ce marché. Aussi—Pistolets à six coups, Sac à plomb, Poire à poudre, Fourreaux imperméables, Cheminées et Tourne-vis, Capsules anglaises et françaises de qualité supérieure. A vendre par A SOUBIE, 3 oct—6m 35, rue Toulouse.

COURSES!

HIPPODROME BINGAMAN,

A ALGER.

Courses de Printemps.

La première réunion de printemps du Jockey Club d'Orléans, aura lieu sur l'Hippodrome Bingaman, à Alger.

LUNDI, 22 MARS 1847, et continuera pendant sept jours.

1er Jour—22 mars.

Bourse pour chevaux de trois ans. Souscription, $300; dédit, $100. Course de deux milles.—Les entrées sont: Miss Riddle, Red Bird, Scintilla, et Sally Ward.

2eme Jour—23 Mars.

GRAND PRIX de $10,000.

Bourse pour chevaux de deux ans. Souscription, $2,000. Cinq entrées. Courses de deux milles.

1o A. L. Bingaman—Poulain Bundle and-Go de Leviathan, par Fanny Wright.

2o Le même—Pouliche Cinty Sue, de Wagner, par Fleta, de Leviathan.

3o Th. Kirkman—Pouliche Quadrille, propre sœur de Reel.

4o W. P. Greer—Pouliche, de Gano, race de Sir Richard.

5o Y. N. Olivier—Pouliche Topaz, de Glencoe, par Emeraldo.

3me Jour—Mercredi, 24 mars.

Bourse pour chevaux de deux ans. Souscription, $350, dédit, $100. Course d'un mille. Cinq entrées.

1o A. L. Bingaman—Poulain, d'Altorf, race de Sir Richard.

2o Le même—Pouliche Cinty Sue, de Wagner, par Fleta.

3o A. H. Carnal—Poulain, de Glencoe, par Fandango.

4o Th. Kirkman—Pouliche Topaz, de Glencoe, par Emerald.

5. J. Van Leer—Pouliche Quadrille, propre sœur de Reel.

Le même jour—Bourse de Propriétaires, de $150. Course d'un mille.

4eme Jour—Jeudi, 25 mars.

Bourse des Propriétaires, de $600. Course de deux milles.

5eme Jour—Vendredi, 26 mars.

Bourse de Propriétaires, de $800. Course de trois milles.

6eme Jour—Samedi, 27 mars.

Bourse de Jockey Club, de $1,200. Course de quatre milles.

7eme Jour—Dimanche, 28 mars.

Bourse de Propriétaires, de $400. Course d'un mille, trois sur cinq.

Les différents prix fixés ci-dessus, sont offerts à la condition qu'il y aura quatre entrées pour chaque bourse. Si les entrées n'arrivent pas à ce nombre les prix seront payés ainsi qu'il suit:

Pour la course de deux milles, $400, de trois milles, $600, de quatre milles, $800; d'un mille, trois sur cinq, $250.

N. B.—En construisant l'Hippodrome Bingaman, les propriétaires n'ont épargné aucune dépense pour le rendre le plus agréable et le plus beau de toute l'Amérique. Leur but est de contribuer à encourager les Courses de Chevaux, et ils espèrent que tous les amateurs dans les Etats-Unis leur donneront aide et secours. La première réunion sur le nouvel Hippodrome, promet d'être la plus brillante qui ait jamais eu lieu dans le Sud.

Y. N. OLIVIER, JAS. A. VALENTINE, Propriétaires.

6mars—1

JOHN M'CARTY, MECANICIEN.

No. 136, Rue du Camp.

VIENT de recevoir un nouvel assortiment de Garnitures françaises de Beux d'aisance. Aussi Pompes à grande et à Bière &c. Baignoires, à douches. Il pose et répare les tuyaux en plomb et entreprend toute espèce d'ouvrage dans ce métal. Il entreprend aussi toute espèce d'ouvrage en plomb pour navires. Les ordres seront fidèlement exécutés et les prix modérés. 4 fév—1an

VOITURES.

LE soussigné reçoit en ce moment, nombre de belles voitures dans le style le plus moderne [illegible] A. F. CRANE, 36, St Charles.

DUFFAU,

[illegible] LA LURIE, [illegible]

NEGRES A VENDRE.

[illegible] SLATTER & LOCKETT, 5 Esplanade.

COGNAC—15 demi et 10 quarts de pipe [illegible] TH BAILLY BLANCHARD, 29 rue de la Douane.

LIQUEURS etc.—A vendre par le soussigné: [illegible] TH BAILLY BLANCHARD, 29 rue de la Douane.

TRUFFES etc.—A vendre par le soussigné [illegible] TH BAILLY BLANCHARD, 29 rue de la Douane.

COUVERTS GALVANISES.

LOISON & SILVESTRE, [illegible] 36, rue de Chartres.

MAQUEREAUX ET MORUES—[illegible] WHITTEMORE & CUTTER, No 8 Nouvelle Levée.

VIEUX VINS ROUGES—[illegible] CH DUFOUR [illegible]

IMITATION MADERE—[illegible] P LONGIS, 116, rue Royale.

WHISKEY, &c.—[illegible] R. CLANNON, 46, Canal.

CIMENT hydraulique [illegible] DE FOREST & Co, 20, Douane.

CHAUSSETTES DE LAINE—300 douzaines [illegible] FROST & Co, 10, Magasins.

INDIENNES BLEUES Merrimack et Fall River de différents dessins, venant d'être reçues, et à vendre par DE FOREST & Co, 20 rue Douane.

COUPEROSE—75 barils couperose anglaise, à vendre par ROBERTS & HALL, 75, rue des Magasins.

HUILE ET BLANC DE BALEINE—à vendre par J. W. STANTON & Co, Encog. Magasins et Lafayette

VIN—En débarquement du navire Océans, de Bordeaux, 200 caisses vin avec étiquettes et capsules, 16 barriques vin convenable pour famille, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34 Vieille Levée.

CIGARES de la Havane—Regalias, Mitrales et autres de différentes marques, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34 rue Vieille Levée.

CAFE—[illegible] de la Havane en débarquement de la barque St Mary, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée.

VINS de Marseille à vendre par les soussignés en débarquement du navire Mary Pleasants et en magasin. 200 barriques vin Bergasse, Bedford et St Gilles. J F BERCIER & Co, 54 Vieille Levée.

AUX BELLES OMBREES

Rue Bourbon, entre St-Pierre et Orleans, No 197.

CHARLES JUDICIS,

TEINTURIER DEGRAISSEUR.

INFORME le public et les marchands de nouveautés [illegible]

Portraits au Daguerréotype

Galerie et Magasin d'appareils,

Encoignure de la rue du Camp et du Canal.

LES Citoyens et les Etrangers sont invités à venir visiter un genre de Portrait *nouveau et perfectionné*.

Sur un examen critique, ces portraits se recommandent au patronage du public mieux que nous ne saurions le faire par des *phrases* dans un journal. Ils sont garantis ne *jamais s'effacer*. [illegible]

Nous avons en main un splendide assortiment de *médaillons* et d'*épingles* (tous d'or et du travail le plus fini) manufacturés expressément pour des *portraits au Daguerréotype*. Nous sommes préparés à fournir aux *Artistes en Daguerréotype*, et ce, aux prix de New-York, des appareils et accessoires en gros et en détail. [illegible] Toute autre matériaux à des *prix réduits*, dans la même proportion.

Nous donnerons une attention immédiate à tous ordres qui contiendront le prix des objets demandés, et nous nous empresserons de les embarquer pour tous ports des *Etats-Unis* ou de l'Etranger. Nous retirerons tous connaissements et nous effectuerons toutes Assurances si nous en étions requis.

E. WHITE & Co, Nouvelle-Orléans. 6 oct—1 an

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de feu James Purdon, décédé.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 497.—En vertu d'un ordre de vente, daté du 6 mars 1847, et à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, je procéderai, le mardi 23 mars 1847, à 10 heures du matin, sur les lieux au No 255, rue du Camp, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication.

Des effets mobiliers appartenant à ladite succession, consistant en meubles, ustensiles de cuisine, linge de table et de corps, bijouterie, argenterie et plaquage, &c. &c.

Conditions—Comptant.

JOHN L. LEWIS, 12mar—3en10j Shérif de la Paroisse d'Orléans

Succession de feu V. Allain, Senr. décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—En vertu d'un ordre de vente daté du 1er mars 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai le mardi 13 avril 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir:

1o. Un certain lot de terre situé en cette ville, dans le Passage de la Bourse, dans l'espace compris entre ledit Passage, les rues Conti, Royale et Bienville, mesurant 24 pieds de face audit Passage sur 21 pieds 7 pouces et 4 lignes du côté de la rue Bienville et 21 pieds 7 pouces et 5 lignes du côté de la rue Conti.

Ledit lot est formé du lot No 13 et de la moitié du lot No 14, ainsi qu'il appert du plan dressé par Joseph Pilie, voyer, le 27 janvier 1835, et déposé en l'étude de Theodore Seghers, et devant notaire public, en cette ville.

2o. Huit lots de terre situés au faubourg Washington, dans l'îlet No Douze, compris entre les rues Clouet, Morales, des Bons Enfants et Felicianan, d'après un plan dressé par Joseph Pilie, assistant voyer, et déposé en l'étude de Carlile Pollock, ci-devant notaire public en cette ville.

Lesquels lots de terres sont désignés sous les Nos Un, Deux, Trois, Quatre, Cinq, Quatorze, Quinze & Seize, et mesurant comme suit, savoir: Les lots Nos Quatorze, Quinze & Seize sont contigus et mesurent chacun, 29 pieds 5 pouces de face à la rue des Bons Enfants, sur 117 pieds de profondeur. Le lot No Un est contigu au lot No Seize et forme l'angle des rues des Bons Enfants et Clouet, mesure 29 pieds 1 pouces et 6 lignes de face à la première rue sur 117 pieds de profondeur et face à la seconde. Les lots Nos Deux, Trois & Quatre sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Clouet, sur 115 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur, et le lot No Cinq contigu au lot No Quatre, forme l'angle des rues Clouet et Morales, et mesure 30 pieds 1 pouces et 4 lignes de face à la première rue, sur une profondeur et façade à la seconde de 117 pieds 10 pouces et 6 lignes, lesquels huit lots de terre constituent la moitié dudit îlet No Douze.

3o. Sept lots de terre situés audit faubourg Washington, dans l'îlet No Onze, compris entre les rues Louisa, Clouet, Morales et des Bons Enfants, d'après le plan sus mentionné, déposé en l'étude de Carlile Pollock, ci devant notaire en cette ville. Lesquels lots de terre sont désignés sous les Nos Neuf, Dix, Onze, Quinze, Seize, Dix huit et Vingt, et ayant les dimensions suivantes, savoir: les lots Nos Neuf, Dix & Onze sont contigus et mesurent 30 pieds 1 pouces de face à la rue des Bons Enfans, sur [illegible] pieds de profondeur; le lot No Quinze forme l'angle des rues des Bons Enfants et Louisa, [illegible] pieds de face à la première rue sur une profondeur de 117 pieds et face à la seconde. Le lot No Seize mesure 30 pieds de face à la rue Louisa, sur 120 pieds 1 pouce et 4 lignes de profondeur. Le lot No Dix huit mesure aussi 30 pieds de face à la rue Louisa sur 120 pieds 1 pouce & 4 lignes, et le lot No Vingt mesure 30 pieds 8 pouces de face à la rue Morales sur 120 pieds 1 pouce & 4 lignes de profondeur.

Conditions—Un quart comptant et la balance à un crédit de six, douze et dix huit mois, de crédit en billets sans endossement garantis par hypothèque sur la propriété vendue, avec hud pour cent d'intérêt à partir de leurs échéances, en cas de non paiement à l'échéance.

Les actes de vente seront passés par Theodore Guyol, notaire public, aux frais des acquéreurs.

JOHN L. LEWIS, 12mars—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle Orléans—No 463.—Les maire, aldermen et habitans de la ville de la Nlle Orléans vs Henry et Wm Hopkins. En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nlle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mercredi 14 avril 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, saisie dans ladite affaire, savoir:

Un certain lot de terre situé en cette ville, dans la Municipalité No Un, dans l'îlet borné par les rues de la Vieille Levée, de la Douane et Bienville, et le chemin public désigné sous le No [illegible] d'après un plan dressé par Joseph Pilie, voyer de la ville, le 31 décembre 1836, et déposé en l'étude de William Christy, notaire public en cette ville.

Ledit lot mesurant en pieds américains 24 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à ladite rue de la Levée 24 [illegible] [illegible]

Conditions—La somme de $325 avec [illegible] payable [illegible]

JOHN L. LEWIS, 12 mars—[illegible] Shérif de la paroisse d'Orléans

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 4180—[illegible] Pardon & Lere [illegible] Joseph R. Pardon & Jones Pardon [illegible] 14 avril 1847 [illegible] Orangerie, des Magasins, la Cour et du Camp [illegible]

Conditions—Comptant. JOHN L. LEWIS, 12 mars—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans

Vente par le marshal des Etats-Unis.

Enos Pouvert contre David & Chapus.

DANS la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District de la Louisiane—No 1412. En vertu d'un writ de fieri facias [illegible] 23 mars 1847 à 10 heures du matin [illegible]

Conditions—$100 comptant, [illegible]

2o. Le reste du temps à courir sur un bail de la maison No 90, rue de Chartres [illegible]

Conditions—$ comptant: la balance [illegible]

3o. Une portion de l'installation et ornemens des appareils du gaz [illegible]

AUSSI

Un lot de marchandises sèches.

Conditions—comptant.

Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle Orléans 11 mars 1847.

Wm. F. WAGNER, 12 mars—12 18 25 Marshal des E. U.

Succession de feue Dame Marie Louise [illegible] Macarty, veuve de Charles Barthelemy Lacoste, décédée.

PREMIERE COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No. 314—En vertu d'un ordre de vente daté du 10 février 1847, et à moi adressé par l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle Orléans, je procéderai, le samedi 20 avril 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication des propriétés foncières ci-après décrites, savoir:

1o. Un terrain situé en cette ville, rue Toulouse, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant 32 pieds 1 pouce et demi de face à la rue Toulouse, sur une profondeur de 150 pieds, borné d'un côté par la propriété de M Adolphe Pluche, de l'autre côté par celle de mesdemoiselles Paillet, et dans le fond par celle de Mr Barthelemy Baeas.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur ledit terrain, consistant en une maison de maître, en briques, à deux étages, avec magasin en bas, cuisine à étages, avec chambres à domestiques, remise et dépendances, une arrière cour, le tout en très bon état, ladite propriété reçoit aussi l'eau de la compagnie du Water Works.

2o. Un lot de terre situé derrière cette ville au faubourg Tremé, rue St. Claude, entre les rues St Philippe et des Ursulines, ayant mesure anglaise 40 pieds 7 pouces de face à la dite rue St. Claude, sur 150 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Mme Darce, de l'autre côté par celle des héritiers Marcos, et de M. Edouard Lavergne, et dans le fond, par celle de Mme Blondeau.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur ledit lot de terre, consistant en une maison de maître, en briques, et à étage, avec cuisines et autres dépendances.

Conditions—Un quart comptant et la balance payable à un crédit de 6, 12 et 18 mois en billets divisés par coupons sans endosseurs, mais garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, lesquels billets en cas de non paiement à l'échéance porteront un intérêt à raison de huit pour cent l'an.

Les actes de vente seront passés par Théodore Guyol, notaire public, aux frais des acquéreurs.

JOHN L. LEWIS, 13 fév—[illegible] Shérif de la Paroisse d'Orléans

PREMIERE COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 341—Jean Elzade [illegible] vs Antoine Cambre.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le jeudi 18 mars 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, saisie dans ladite affaire, savoir:

1o—Un lot de terre, situé au nouveau faubourg Marigny, dans l'îlet renfermé par les rues Urquhart, Girod, des Français et des Champs Elysées, ayant, mesure française, 60 pieds de face à la rue des Français, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds; de là le dit lot se rétrécit à angles droits de 30 pieds, de manière à n'avoir en largeur que 30 pieds, sur une profondeur ultérieure de 60 pieds.

2o—Un lot de terre, situé au même faubourg, désigné sous le No 273 de l'îlet No 28, ayant le dit lot 60 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur, mesure française.

3o Deux lots de terre, désignés sous les Nos 314 et 344 de l'îlet No 32; le dit lot No 314 ayant 30 pieds de face à la rue Urquhart, sur 150 pieds de profondeur; le dit lot 344 ayant 60 pieds de face à la rue St Antoine, sur 120 pieds de profondeur; le tout mesure française.

4o—Un lot de terre, situé au même faubourg, désigné sous le No 146 de l'îlet No 23, ayant 60 pieds de face à la rue des Français, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue St Jean Baptiste, mesure française.

5o—Et un lot de terre, situé au même faubourg, désigné sous le No 11 de l'îlet No 14, ayant 60 pieds de face à la rue des Français, sur 120 pieds de profondeur, mesure française.

Tous les lots de terre ci dessus décrits à l'exception de ce lui premièrement désigné sont décrits conformément au plan dressé par Joseph Pilie, en date du 10 novembre 1809 et déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire en cette ville.

Conditions.—Comptant.

JOHN L. LEWIS, 13 fév—3fen30j Shérif de la paroisse d'Orléans

VENTE AU PRIX COUTANT POUR CAUSE DE LIQUIDATION.

B. O. VIGNAUD,

No. 41, RUE DE CHARTRES.

IMPORTATEUR direct de porcelaine française de tout genre; verrerie de table, unie, moulée et taillée; aussi: articles de fantaisie en cristaux de couleur et en porcelaine décorée, plaqué, britannia, ferblanterie, coutellerie de table; couverts en Maillechort plaqué et en german silver; lampes de tous genres, ornements de cheminée, pendules, girandoles, vases, lustres et candélabres.

ARTICLES DE FANTAISIE ET DE MENAGE.

B. O. Vignaud, liquidant positivement, offre de grands avantages aux acheteurs. Il invite les marchands, les familles, les propriétaires de restaurants, d'hôtels ou de cafés à venir examiner son grand assortiment, qu'il vend en gros et en détail, au prix coûtant pour du comptant.

SUCRE Havane—[illegible] caisses blanc, jaune et brun à vendre par L. CASTIN.

AVIS JUDICIAIRES.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—No 490—Lippincott Way & Wolcot vs. C. K. Bullard.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mercredi 24 mars 1847, à 10 heures du matin, à mon magasin de dépôt, rue Ste Anne, entre les rues Conti et Royale à l'adjudication de

992 pièces d'étoffes telle que casimir de Rouen, cotonnade, indiennes, etc. etc.

Saisis dans ladite affaire. Conditions—Comptant.

JOHN L. LEWIS, 12mars—3en10j Shérif de la Paroisse d'Orléans

Succession de Simon Cucullu.

DEUXIEME Cour de District de la Nlle Orléans. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

12 mars P. M. BERTIN, dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Quatrième Cour de District de la Nlle Orléans—Succession de feu L. W. Madison—No 670—Attendu que Matthew F. Rainey a présenté une pétition à la Quatrième Cour de District de la Nlle Orléans, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu L. W. Madison:—

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours de la première publication de cet avis, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour, ce 11 mars 1847.

11mar—3en10j T. GILMORE, Greffier.

COUR DU QUATRIEME DISTRICT de l'Etat de la Louisiane—Paroisse St-Charles. Succession de feu Jules Vauginon.—Les personnes qui peuvent avoir des réclamations contre la succession de feu Jules Vauginon, sont par les présentes priées de les présenter au greffier soussigné dans les dix jours qui suivront la date du présent avis.

Bureau du Greffier, le 11 mars 1847.

11mars—10 11j EMILE TASTET, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE

PREMIERE Cour de District de la Nouvelle Orléans.—Samuel M. Stewart vs ses créanciers, pour un atermoiement. Les créanciers de Samuel M. Stewart sont notifiés par les présentes, de comparaître en l'étude de Lucien Hermann, notaire public en cette ville, lundi le 15 mars prochain, à 10 heures A M afin de prendre en considération la demande dudit Samuel M Stewart pour un atermoiement, et à cet effet [illegible] et [illegible] les procédures contre sa personne et ses propriétés, sont suspendues; et que Paul Becquet, Esq. est nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Par ordre de la Cour ce [illegible] février 1847.

ALF ROUSSEAU, 9fev. Greffier

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 16,[illegible] C de P.—James Dunbar vs ses créanciers et les créanciers de Dunbar & Co—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à tous ceux que cela peut concerner qu'une assemblée des créanciers du failli aura lieu le [illegible] mars 1847, à 10 heures A M en l'étude de R. Strawbridge Esq. notaire public, dans le but d'élire un syndic et de délibérer sur les affaires du susdit failli.

Par l'ordre de la Cour

3me Cour de District de la Nlle Orléans, Bureau du Greffier, Nouvelle Orléans, le 10 février 1847.

11fev—3 WILLIAM F REDLOCK, Greffier.

WILLIAM MARS, J P BRUCE & CARMELITE FERNANDEZ.

ADES ventes faites par ordre de la Cour des Preuves de la paroisse St Bernard

Un lot de terre No 6, de l'îlet compris entre Orleans, St Pierre, Galvez et Miro, appartenant à la succession L. G. Hingsberg, le 2 février 1845, et adjugé à Carmelite Fernandez.

Un lot de terre, No 3 de l'îlet compris entre Julia, Girod, St Jean et St Pierre, le [illegible] 1845, et adjugé à J. L. Bruce.

Deux lots de terre Nos 1 et 2 de l'îlet compris entre Hevia, du Cypre, Prieur et Johnson, vendu le [illegible] mars 1845, et adjugés à William Mars.

Les trois derniers lots appartenant moitié à la dite succession L. G. Hingsberg et moitié à D. F. Burthe.

Les dits William Mars, J. L. Bruce et Carmelite Fernandez ne se sont pas conformés aux conditions de la vente [illegible] du greffe [illegible]

En conséquence avis leur est donné que si dans les quinze jours de la présente publication, des personnes [illegible] pour que ces lots achetés par eux soient revendus.

A BURTHE, A PILIE, P A BERNARD, 25 fev—3en15j Avocats.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—Le 8 mars 1847—No 16,741, C de P—E. Morgan vs ses créanciers.—Il est ordonné par la Cour que tous les créanciers du failli soient notifiés dans les dix jours à dater de la première publication du présent avis, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution du dit failli dans cette affaire ne serait pas homologué, et les fonds distribués conformément audit tableau.

Par ordre de la Cour

Bureau du greffier, Nlle Orléans le 8 mars 1847.

9mars—3en10j WILLIAM F REDLOCK, Greffier

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans. Attendu que Miron Alva a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'être nommé curateur à la succession absente d'Alexe Dorion [illegible] Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour, P M BERTIN, 9 mars dep Greffier

Succession de P I. Bertus.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, P M BERTIN, 8mars dep Greffier.

Succession de Rose Pogie.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par la curatrice de la dite succession ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.

P M BERTIN, 2 mars Député greffier.

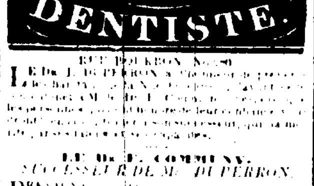

RUE POLKEON No 50

LE Dr. J. DUPERRON [illegible]

LE Dr. E. COMMINY,

SUCCESSEUR DE M. DUPERRON

PREVIENT [illegible] 22 dec

Bureau et résidence, rue Baronne.

LE Dr PEARSON [illegible]

Les dentistes trouveront toujours chez moi des ateliers de toutes [illegible] peuvent avoir besoin. 3 dec 1 an

LOCATION, ACCORDS, REPARATION.

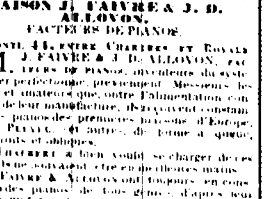

MAISON J. FAIVRE & J. D. ALLOVON,

FACTEURS DE PIANOS.

RUE CONTI, 44, ENTRE CHARTRES ET ROYALE.

MM. J. FAIVRE & J. D. ALLOVON, facteurs de pianos, inventeurs du système en fer perfectionné, préviennent Messieurs les artistes et amateurs que, outre l'alimentation continuelle de leur manufacture, ils reçoivent constamment des pianos des premières maisons d'Europe, Erard, Pleyel, et autres, de forme à queue, piccolo droits et obliques.

M. FAIVRE a bien voulu se charger de ces choix, il ne convient être en de meilleures mains.

MM. FAIVRE & ALLOVON ont toujours en construction des pianos de tous genres d'après leur système en fer perfectionné, et exécutent des commandes. 24 nov

LE soussigné offre à vendre un grand assortiment de groceries aux prix les plus modérés:
Jambons sucrés des meilleures marques,
Langues fumées de Buffalo, café Havane et Rio,
Café Java en sacs convenables pour les familles,
Pâtes truffés assortis en demi et en quart de boîte,
Petits pois en conserves, cèpes à l'huile,
Champignons accommodés
Fromage de Gruyère, de Hollande, et Neufchatel,
Fruits assortis conservés au naturel,
Confitures assorties de la Havane,
Prunes sèches en paniers et en boîtes,
Figues sèches en petits tambours,
Amandes à coques tendres, raisins sec de Malaga,
Blanc de baleine des premières marques,
Sucre en poudre de Boston, thé vert et noir,
Beurre de Goshen, raisins de Muscat, &c. &c.

FERRON, 24 fév Encoignure des rues Royale et Dumaine.

CONDUIT aux épaves de la première municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman, Une JUMENT alezan, une tache blanche au front et un pied de derrière blanc, sans aucune autre marque ni étampe apparente.

Si d'ici au 20 mars ladite jument n'est pas réclamée, elle sera vendue au lieu et heure accoutumés par R. Kerrison, encanteur.

MICHEL DUREL, Gardien des épaves. 8mars—10f

CONDUIT aux épaves de la première Municipalité, rue Dumaine entre Derbigny et Roman. Un cheval bai, un pied derrière et un devant blanc, ayant une marque au flanc droit et d'autre marque, étampe sur la hanche droite illisible sans aucune autre marque ni étampe apparente, avec selle.

Si d'ici au 13 mars, le dit cheval n'est pas réclamé, il sera vendu au lieu et heure accoutumés par R. Kerrison, encanteur. MICHEL DUREL, 27 fev—10 Gardien des épaves

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman, Une jument alezan, le front blanc, trois pieds blancs, le bout des crins de la queue coupé, étampée sur l'épaule gauche des lettres qui ressemblent [illegible] renversé sans aucune autre marque ni étampe apparente; et son sulvant de la même couleur et la même étampe, un cheval alezan à courte queue, marqué sur le dos, sans aucune autre marque ni étampe apparente.

Si d'ici au 20 mars les dits animaux ne sont point réclamés ils seront vendus au lieu et heure accoutumés, par R. Kerrison [illegible] MICHEL DUREL, 10mars Gardien des épaves

ETHER Français [illegible]

REDUCTION DU PRIX

Bacs des 1ère et 2me Municipalités

[illegible]

PRIX

Passagers	[illegible]
Voiture à un cheval	1 00
[illegible]	[illegible]
[illegible]	50
Charrette, dray, &c. avec un cheval	[illegible]
[illegible]	50
Voiture à mesdiles	50
Chevaux, mulets, bêtes à cornes (par tête)	30

FRET

Pour chaque balle de coton ou de mousse		20
do	baril de farine, viande, &c.	10
do	de chaux	20
do	boucault de sucre ou de tabac	50
do	sac de sel	10
do	de café	10
do	de maïs, d'avoine ou de son	05
do	caisse de cuivre	50
do	boîtes, dito ou boite	10
do	caisse de chandelles, savon, &c.	05
do	toute pipe de bois de charpente	12 00

Le prix du transport d'autres objets non ci-mentionnés, sera établi proportionnellement à ceux tarifés plus haut.

Les passagers traversant avec leur cabriolet, wagon, &c., ne paieront rien pour leur propre passage.

Le prix de transport de bêtes à cornes sera de 25 cents par tête au-dessus de 10.

Lorsque plus de deux chevaux seront attelés à une charrette ou à un dray, on prendra 25 cts par tête.

Les charrettes de colporteurs et toutes charrettes traversant les grandes routes paieront $1 50 pour chaque traversée.

Afin d'engager les habitans à envoyer leurs légumes au marché par le Ferry, les propriétaires ont réduit de moitié le prix du passage des charrettes et tous ceux qui auraient l'intention d'établir des vacheries ou laiteries, et des jardins potagers, sur l'autre rive du fleuve, ou l'on peut acheter de bonnes terres à bon marché, obtiendront des arrangements pour l'année à de conditions favorables.

Les bateaux traverseront, pendant la semaine, de [illegible] point du jour jusqu'à 8 heures du soir, et le dimanche jusqu'à 9 heures excepté lorsqu'il y aura du brouillard; ces jours-là il cesseront de traverser dès qu'il fera nuit.

Pendant les courses qui auront lieu sur l'Hippodrome établi à Alger, les bateaux partiront de l'une et l'autre rive toutes les cinq minutes.

ROBERT MURPHY, Ferry de la 1ère municipalité

JOHN BAYLEY, 1er fév—1m Ferry de la 2eme municipalité

REÇU par le brick Silenzo, cap. Praggio, venant de Gênes,
174 pipes vin d'Espagne 1re qualité,
12 demi pipes do do
10 barils sardines, 85 caisses Limon.
400 paniers d'huile Plagniol.
20 barils amandes sans coques,
100 lentals de marrons du Piémont,
5 caisses saucissons de Boulogne,
100 do vermicelli et macaroni,
1,000 macarones d'ail, 60 sacs noisettes,
100 jarres vides, à vendre par
DOMINIQUE LANATA, 13fev Rue Jefferson, No 9 & 10

ASSURANCES DE NASHVILLE.

COMPAGNIE d'Assurances de Nashville contre l'incendie et sur la vie.

CAPITAL $300,000, Payé en entier. Assurance Maritime de rivières et contre l'incendie, classée d'après un tarif réduit.

La Compagnie de Nashville fait à ses chalands escompte de 10 pour cent sur le montant de primes dont ils sont débités en compte courant.

James Walker, secrétaire. James A. Porter, président.

W. B PARTEE, Agent, No. 33 rue du Camp

Référence: MM. Dick & Hill, 85, rue du Canal. 15 juil—1 an

Assurances contre les risques de mer, de rivières et du feu.

LES soussignés agents du PELICAN MUTUAL INSURANCE COMPANY, de New York, et des compagnies d'Assurances PROTECTION et ÆTNA, d'Hartford (Connecticut) prennent des assurances contre les risques de MER, de RIVIERES et de FEU aux termes les plus favorables.

Toutes les pertes que peuvent éprouver les compagnies ci-dessus nommées sur les risques pris à cette agence, seront réglées avec libéralité selon les usages des compagnies d'Assurances de cette ville et payées avec promptitude en monnaie courante des banques de la Nouvelle Orléans.

Le bureau est au No 47, rue du Camp.

W. R. FOSDICK, G. C. LAWRASON, Agents. 14 sept—1an

Agence de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud.

Nouvelle Orléans, 7 novembre 1846.

L'ANNEE fiscale de cette institution a terminé le 4 du mois dernier et les Directeurs ont déclaré un dividende de *trente deux et demi pour cent* sur le montant des primes gagnées pendant l'année et de plus un dividende de six pour cent comptant sur le script. La Compagnie existe depuis cinq années et a donné les dividendes suivants:

Le 4 octobre 1842	32	pour cent
" " 1843,	34	"
" " 1845,	34	"
" " 1846,	60	"

En l'année 1845 aucun dividende n'a eu lieu en conséquence du grand incendie de New York.

Et le 4 octobre 1846, 32 1/2 pour cent.

On ne peut assurer contre l'incendie ailleurs qu'à cette agence.

Les Directeurs ont résolu de ne faire aucun dividende de profits avant que le chiffre des gains ait atteint un *million de piastres*.

Le script et l'avoir en main pour faire face aux pertes [illegible] 4 du mois dernier, auquel on [illegible] de prime payée depuis cet époque [illegible] comme suffisante pour faire face à toutes pertes. Cette agence continue à assurer contre les risques de mer, de rivières et du feu.

L. MATTHEWS, Agent. Encoignure des rues Camp et Douane

VENTES A L'ENCAN

PAR P E TRICOU.

IL SERA VENDU le [illegible] à midi, à la Bourse de Cité, rue St-Louis, à la folle enchère des personnes ci après nommées, qui n'ont point rempli les conditions des adjudications qui leur ont été faites le 14 janvier 1846, par F. M. [illegible] alors encanteur de la Première Municipalité les lots de terre ci-après décrits, savoir:

Lots de Terre faisant partie de l'ancienne propriété E. Blanc.

A la folle enchère de M. A. Marchesseau

QUATRE LOTS DE TERRE, situés rue Dumaine entre Grande Rue et Sixième, désignés par les Nos 13 à 16, de l'îlet No 21, mesurant 29 pieds 4 pouces 7 lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 163 pieds 8 pouces 4 lignes.

ONZE LOTS DE TERRE situés rue Grande Rue entre Dumaine et Ste Anne, désignés par les Nos 17 à 27, de l'îlet No 21, ayant 29 pieds 8 pouces 5 lignes de face à ladite rue Grande Rue sur une profondeur de 100 pieds.

SIX LOTS DE TERRE situés rue Ste Anne entre Grande Rue et la rue Sixième, désignés par les Nos 28 à 33, de l'îlet No 21, ayant 29 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue Ste Anne, sur une profondeur de 163 pieds 7 pouces 1 ligne.

SIX LOTS DE TERRE situés rue Orgenoy, entre Toulouse et St Pierre, désignés par les Nos 26 à 31, de l'îlet No 55, ayant chacun 31 pieds 3 pouces 6 lignes de face, à la rue d'Orgenoy, sur une profondeur de 100 pieds.

A la folle enchère de Mr Hoey

SEPT LOTS DE TERRE situés rue St Pierre, entre Deuxième et Première, désignés par les Nos 7 à 13, de l'îlet [illegible] ayant chacun 30 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue St Pierre, sur une profondeur de 100 pieds.

TROIS LOTS DE TERRE situés rue Deuxième, entre St Pierre et Toulouse, désignés par les Nos 14 à 16, de l'îlet No 48, ayant chacun 35 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue Deuxième, sur une profondeur de 153 pieds 11 pouces 1 ligne.

DIX LOTS DE TERRE situés rue Toulouse, entre Première et Deuxième, désignés par les Nos 17 à 26, de l'îlet No 48, ayant 30 pieds 9 pouces de face à la rue Toulouse, sur une profondeur de 100 pieds.

DEUX LOTS DE TERRE situés rue Toulouse, entre Van Buren et Quatrième désignés par les Nos 1 et 2, de l'îlet No 60, ayant 31 pieds 5 pouces 2 lignes, sur 115 pieds 7 pouces 7 lignes.

SEPT LOTS DE TERRE situés rue Toulouse, entre Van Buren et Quatrième désignés par les Nos 3 à 9, de l'îlet No 60 ayant 31 pieds [illegible] sur 112 pieds de profondeur.

DEUX LOTS DE TERRE situés sur le chemin du Canal Carondelet, entre Van Buren et Quatrième désignés par les Nos 10 et 11, de l'îlet [illegible] 31 pieds 7 pouces 1 ligne, sur une profondeur de [illegible] pieds.

A la folle enchère de François Lacroix

TROIS LOTS DE TERRE situés rue Deuxième, entre St Pierre et Toulouse, désignés par les Nos 1 à 3 de l'îlet 49, ayant chacun 35 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue Deuxième, sur une profondeur de 154 pieds.

HUIT LOTS DE TERRE situés rue St Pierre, entre Deuxième et Troisième désignés par les Nos 6 à 13, de l'îlet 49, ayant chacun 30 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue St Pierre, sur une profondeur de 100 pieds.

TROIS LOTS DE TERRE situés rue Troisième, entre St Pierre et Toulouse désignés par les Nos 14 à 16, de l'îlet 49 ayant chacun 35 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue Troisième sur une profondeur de 153 pieds 10 pouces 1 ligne.

DIX LOTS DE TERRE, situés rue Toulouse entre Deuxième et Troisième désignés par les Nos 17 à 26, de l'îlet 49 ayant chacun 30 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 100 pieds.

CINQ LOTS DE TERRE situés rue St Pierre entre Van Buren et Quatrième désignés par les Nos 4 à 8 de l'îlet No 51, mesurant chacun 31 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue St Pierre, sur 100 pieds de profondeur.

NEUF LOTS DE TERRE situés rue Toulouse, entre Quatrième et Van Buren, désignés par les Nos 16 à 24, de l'îlet 51, mesurant chacun 31 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Toulouse, sur une profondeur de 100 pieds.

A la folle enchère de M. H. Gerard

DEUX LOTS DE TERRE situés sur le chemin du Canal Carondelet, entre la Grande Rue et la Sixième, désignés par les Nos 1 à 2 de l'îlet 54, ayant chacun 31 pieds 3 pouces 7 lignes, sur 140 pieds 3 pouces de profondeur.

A la folle enchère de C. Pollock

UN LOT DE TERRE, situé sur le chemin du Canal Carondelet, entre Cinquième et Sixième, désigné par le No 4, de l'îlet 56, ayant 31 pieds 3 pouces sur une profondeur de 83 pieds 8 pouces 3 lignes.

A la folle enchère de Rousseau

QUATRE LOTS DE TERRE, situés sur le chemin du Canal Carondelet, entre Van Buren et Quatrième désignés par les Nos 12 à 15 de l'îlet 60 mesurant 31 pieds 7 pouces sur 107 pieds 1 pouce 2 lignes.

A la folle enchère de Augustin Devron

SIX LOTS DE TERRE situés rue Première entre le Canal Carondelet et la rue Toulouse, désignés par les Nos 1 à 6 de l'îlet 64.

A la folle enchère de M. Clement Ramos

DEUX LOTS DE TERRE situés rue Cinquième, entre Ste Anne et Dumaine, désignés par les Nos 3 et 4 de l'îlet 22 mesurant 32 pieds 3 pouces 1 ligne sur une profondeur de 141 pieds 7 pouces 5 lignes.

NEUF LOTS DE TERRE situés rue Dumaine entre Cinquième et Sixième, désignés par les Nos 5 à 13, de l'îlet 22 ayant chacun 31 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de 100 pieds.

DEUX LOTS DE TERRE situés rue Sixième entre Dumaine et Ste Anne, désignés par les Nos 14 et 15, de l'îlet 22 [illegible] 32 pieds 6 pouces 6 lignes sur [illegible]

Lots de terre faisant partie de la ci-devant propriété Peyroux.

A la folle enchère de M. Anthony Fernandez

UN LOT DE TERRE, situé sur le chemin du Bayou [illegible]

A la folle enchère de Hugh Morrisson

UN LOT DE TERRE situé à l'encoignure de la rue du Quartier et de la rue Rocheblave, désigné par le No 5, d'après le même plan [illegible] de l'îlet 5 ayant 32 pieds 4 pouces de face à la rue du Quartier, sur une profondeur de 88 pieds 2 pouces 2 lignes, et face à la rue Rocheblave.

A la folle enchère de Th. McLaughlin

UN LOT DE TERRE situé rue des Ursulines, entre Tonti et Rocheblave, désigné par le No 5 de l'îlet 7. ledit lot mesurant 23 pieds 5 lignes de face à la rue des Ursulines sur une profondeur de 80 pieds 2 pouces 2 lignes.

Conditions—$125 comptant, et la balance à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit à partir du 14 janvier 1846, avec 5 pour cent d'intérêt par an, de date, [illegible]

Les actes de vente seront passés par devant Joseph Cuvillier, notaire, aux frais des acquéreurs. 9mars—8 13 19

SANS RESERVE.

Propriétés de valeur dans la 1re Municipalité

PAR BEARD, CALHOUN & CO.

[illegible]

3o—DEUX MAISONS

[illegible]

PAR ABAT & DOMINGON.

[illegible]

VENTE A L'ENCAN

De Propriétés et d'Esclaves de Valeur.

PAR P. E. TRICOU.

[illegible]

CONDITIONS DE LA VENTE:

Pour la propriété située rue St Philippe—un quart comptant, et pour la balance l'acquéreur fournira ses billets à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit. Pour la propriété rue de Chartres l'acquéreur mettra au lieu et place des vendeurs pour le montant dû à la Banque des Citoyens, et pour la balance, fournira ses billets à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, et les esclaves—un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit. Il est entendu que lesdits billets seront endossés à la satisfaction des vendeurs, [illegible] hypothèque jusqu'à parfait paiement et en cas de non paiement à l'échéance, lesdits billets porteront un intérêt à raison de 8 pour cent l'an, [illegible]

Les actes de ventes porteront conservation de loyer [illegible] devant Adolphe Mazureau, not pub. 1mars

Succession Phinéas Brown.

PAR ABAT & DOMINGON.

IL sera vendu le samedi 13 de mars 1847, à midi, à la Bourse de Cité, rue St Louis [illegible]

[illegible]

Conditions—1/3 comptant et la balance à six et 12 mois de crédit [illegible] hypothèque, &c.

Actes par devant A Chiapella, notaire. 2mars—2 10,11,12,13

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL—MARS 1847.

SONT invités à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

A	L
Albert Jean Casimir	Lolo Marie (Blanchisseuse)
B	
Brandsteller	Lescoutlas
Barrière Jacques	Lefevre Michel Louis
[illegible]	Lebaud Jn Marie
Bresson Jean Baptiste	Lamarque Mathieu Ch.
Bouvet [illegible]	Loustalet Jean Aries
	Lesueur aîné Isidore
C	M
Chavardonne	Morey
Chamant	Mourès André
Corlay Dame	Mesnard
Coumenge Jn Ferdinand	Mourain
Chauchon	Meynell Jean
	Moreau Claude
D	Mariette G. Joseph
Dury François	Marchand, Jn Pierre
Domingue	Mongin Ernest Etienne
Dodane Jn-Bte	Meniel
Destreu Joseph	
Darmendaih	
F	P
Fischer	Pont Antoine Anatole
Fayolle Edouard	Petit Victor
Fourteau Pierre dit Pas [quet]	Parlange Jean Troisième
	S
	Sommerille Charles
G	Sourmaret
Guillaume Rose Dlle	T
Giraud Paul Théodore	Toulandon Pie Bonecq
Gombaud Louis	V
I	Villiers (de) M
Imbert Charles	

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à [illegible] heures de l'après-midi. 10 mars

VENTES DE CE JOUR

Vente remise.

La vente de 1213 caisses de tabac annoncée comme devant avoir lieu aujourd'hui au No 94, rue du Camp, est remise à une époque [illegible]

GEO. R. WINSTON, 12mars 37, Magasins

PAR SYKES & HYDE

A. DAVALL, Encanteur

IL sera vendu aujourd'hui vendredi, 12, à midi, sur la Levée au wharf de Bocant sous l'inspection [illegible] pour compte de qui il appartiendra, [illegible] légèrement endommagé [illegible] Conditions—comptant. 12mars

Coton endommagé

PAR SPEAR & CARMAN Encanteurs.

Bureau 96 rue des Magasins.

IL sera vendu aujourd'hui 12 mars, à 10 heures, sur la Levée, en face de la rue Lafayette, en débarquement du vapeur Bunker-Hill. [illegible] balles de coton endommagé, pour compte de qui il appartiendra. Conditions—comptant. 12mars

Par Thé. Genevre, huile

PAR J B BLACHE & Co. Encanteurs.

VENDREDI 12 du courant à 11 heures du matin, il sera vendu à leur magasin No 99 rue [illegible] [illegible]

Conditions—Comptant 12mars

PAR J B BLACHE

IL sera vendu aujourd'hui 12 courant, à 10 heures du matin [illegible]

Verrerie et Grocerie.

PAR J B BLACHE & Co. Encanteurs.

VENDREDI 12 du courant à 10 heures [illegible] 10 mars

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

Vente positive pour cause de départ.

VENDREDI [illegible] à la Bourse St Louis, [illegible] CHARLOTTE [illegible]

Conditions—Comptant. Acte de vente par A Ducatel, aux frais de l'acquéreur. 10 mars—3

VENTES A L'ENCAN.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

[illegible]

PAR ANTHONY FERNANDEZ

[illegible]